



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil Permanent**

PC.DEC/1214

14 July 2016

FRENCH

Original: ENGLISH

1108^e séance plénière

Journal n° 1108 du CP, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1214
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA
CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2016**

(Vienne, 5 et 6 octobre 2016)

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision n° 1206 du 12 avril 2016 sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016, qui doit se tenir à Vienne (Autriche) les 5 et 6 octobre 2016,

Se félicitant de nouveau de l'offre de l'Autriche d'accueillir la Conférence méditerranéenne annuelle de l'OSCE,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016 sur le thème « La jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : faire face aux défis de sécurité et renforcer les possibilités » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2016 SUR LA JEUNESSE DANS LE NORD ET LE SUD DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE : FAIRE FACE AUX DÉFIS DE SÉCURITÉ ET RENFORCER LES POSSIBILITÉS

Vienne, 5 et 6 octobre 2016

I. Ordre du jour indicatif

Préambule

Les développements récents et actuels démontrent que la sécurité globale de l'espace de l'OSCE et celle de la région méditerranéenne sont inextricablement liées. L'extrémisme violent, la radicalisation et le terrorisme ainsi que les tendances de migration actuelles figurent parmi les défis les plus pressants comme il ressort également des débats en cours au sein de l'OSCE. Les jeunes sont le groupe de population le plus largement touché par ces tendances, au nord comme au sud de la région méditerranéenne. Ils sont le présent et l'avenir de nos sociétés et doivent donc bénéficier d'une attention constante de la part des dirigeants.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016 se focalisera donc sur la question des défis pour la sécurité globale et la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne, en adoptant une approche transdimensionnelle de cette question.

Les deux séances de la première journée approfondiront la question en vue de dégager les enseignements tirés et les meilleures pratiques ainsi que les moyens de définir des perspectives d'avenir constructives. La séance de la seconde journée de la Conférence, qui vise à une participation de haut niveau, permettra de procéder à un débat politique plus large sur les défis liés à la sécurité globale et à la jeunesse.

La Conférence offrira au nord et au sud de la région méditerranéenne l'occasion d'échanger leurs vues. Les États participants et les partenaires méditerranéens de l'OSCE auront la possibilité de faire part de leur expérience et de formuler des recommandations tournées vers l'avenir en vue de renforcer le dialogue et d'intensifier la coopération concrète dans l'intérêt de la sécurité commune en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse.

Programme

Mercredi 5 octobre 2016

9 heures – 9 h 30

Inscription des participants

9 h 30 – 10 heures	Ouverture
10 heures – 10 h 30	Pause-café
10 h 30 – 12 h 30	Séance I : Enseignements tirés et meilleures pratiques s'agissant de faire face aux défis pour la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : extrémisme violent, radicalisation et terrorisme
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner offert par le Secrétariat de l'OSCE
14 h 30 – 15 h 45	Séance II : Enseignements tirés et meilleures pratiques s'agissant de faire face aux défis pour la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : tendances de migration actuelles
15 h 45 – 16 h 15	Pause-café
16 h 15 – 17 h 45	Séance III : La voie à suivre : renforcer les possibilités

Jeudi 6 octobre 2016

9 heures – 10 heures	Inscription des participants
10 heures – 10 h 30	Observations liminaires
10 h 30 – 11 heures	Pause-café
11 heures – 12 h 30	Segment de haut niveau sur la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : faire face aux défis de sécurité et intensifier la coopération
12 h 30 – 13 heures	Clôture

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à y participer et à y contribuer.

Les institutions de l'OSCE, y compris l'Assemblée parlementaire de l'Organisation, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à y participer et à y contribuer : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque

mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et gouvernements locaux unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaida, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative de l'Europe centrale, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération islamique, Organisation de Shanghai pour la coopération, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM), Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasiennne, Union européenne, Union interparlementaire et Union pour la Méditerranée

D'autres organisations pourront être invitées par le pays hôte comme observateurs à la Conférence.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera à 9 h 30 le premier jour et s'achèvera à 13 heures le second.

Le Président nommera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour complément d'examen.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

Les langues de travail seront l'anglais et le français. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent) seront également prises en considération.